

## Règlement spécifique au Challenge Scolaire Boucles de Gayant 2018 – 1,5 km

**Art. 20 :** Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

**Art. 21 :** Le Challenge Scolaire est réservé à tous les élèves inscrits au sein d'une école primaire ou d'un collège de l'arrondissement du douaisis.

**Art. 22 :** Chaque école primaire ou collège donnera un nom significatif à son équipe.

**Art. 23 :** Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 20 avril 2018.  
**L'inscription est gratuite.**

**Art. 24 :** Les dossards pourront être retirés au Service des Sports le lundi 7 mai 2018.

**Art. 25 :** Chaque équipe aura la possibilité de faire une photo souvenir au stand prévu à cet effet, entre 13h et 14h.

**Art. 26 :** L'ensemble des participants devra se présenter au point de rassemblement qui sera situé sur la ligne de départ à 14h.

**Art. 27 :** Deux types de classements seront établis :

- **Classement par points**, sur les cinq premiers de chaque école (par catégories « poussin : 2007/2008 et benjamin : 2005/2006 ») (par addition des places). En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le cinquième coureur le mieux classé qui fera gagner son équipe.

| <b>CHALLENGE SCOLAIRE (1,5 km)</b> |                      |                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| Poussins/Ecoles Primaires          |                      | Benjamins/Collèges |                      |
| 1 <sup>er</sup>                    | 200 € en Bon d'Achat | 1 <sup>er</sup>    | 200 € en Bon d'Achat |
| 2 <sup>ème</sup>                   | 100 € en Bon d'Achat | 2 <sup>ème</sup>   | 100 € en Bon d'Achat |
| 3 <sup>ème</sup>                   | 50 € en Bon d'Achat  | 3 <sup>ème</sup>   | 50 € en Bon d'Achat  |

- **Classement de la participation**, par établissement au pourcentage d'élèves de l'école ayant participé : (toutes catégories confondues) : ce classement par équipe sera établi en fonction du nombre de coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée (deux classements : un pour les Ecoles Primaires et un autre pour les collèges). Un bon d'achat de 150 € sera remis à l'école et au collège le plus représenté.

**Art. 28 :** Chaque équipe se verra remettre une récompense ainsi que la photo souvenir. Chaque participant pourra cumuler les récompenses du challenge scolaire avec celles du classement général.